

# Participation citoyenne dans l'Observatoire

par Chris MANN, membre de l'Observatoire de la participation citoyenne du 14<sup>e</sup>,  
(relecture assistée par ChatGPT)  
30 novembre 2024 aux Rencontres citoyennes dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris

Le service public local devrait s'appuyer sur trois acteurs : les citoyens, les élus et les fonctionnaires. Le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris se distingue par son engagement en faveur de la démocratie locale. Cet équilibre est particulièrement visible dans des instances comme le Comité Local du Handicap (CLH14), le Conseil Citoyen Paradol et l'Observatoire de la Participation Citoyenne (ObsPC14).

L'ObsPC14 a traversé deux phases distinctes. La première a consisté en son élaboration de février à juin 2023. Ce processus a abouti à une charte totalement originale, sans référence explicite à un texte de loi ou à un décret existants. La démarche a été pilotée dans le cadre de réunions participatives par les élus et les agents de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement. Un document numérique collaboratif a également été mis en place, permettant à chacun d'y contribuer librement. Les débats, sincères et ouverts, étaient accueillants : toute personne intéressée pouvait y participer. La charte qui en a résulté attribue à l'ObsPC14 le rôle de « renforcer et promouvoir la participation citoyenne dans le 14<sup>e</sup> arrondissement » (art. 1 para 1.).

Un tirage au sort public organisé le 5 juillet 2023 a constitué l'ObsPC14 avec ses 15 premiers membres. Cette pratique avait également été utilisée pour le CLH14 (Comité Local du Handicap, initié par la Mairie du 14<sup>e</sup>) et le Conseil Citoyen Paradol (créé sous l'égide de la Préfecture). Contrairement à l'ObsPC14, le CLH14 et le Conseil Citoyen sont aujourd'hui ouverts à tous et accueillent toute personne de bonne volonté, dans une démarche paritaire et inclusive.

La réunion de lancement de l'ObsPC14, présidée par la Maire et son adjoint en charge de la Participation citoyenne, s'est tenue le 12 octobre 2023 et était ouverte à tous. Cependant, toutes les réunions ultérieures se sont déroulées à huis clos. À plusieurs reprises, nos comportements ont pu manquer de respect, tant envers nous-mêmes qu'envers les agents de la Mairie.

L'agente du Service de la Démocratie Locale, qui avait accompagné la première phase du projet, a choisi de ne pas renouveler son CDD après trois années de service, ce qui a pu occasionner certaines difficultés logistiques. Lors de la première démission d'un membre, le 20 septembre 2023, la démissionnaire nous avait déjà laissé avec cette question troublante : « C'est ce que vous vouliez, n'est pas ? ».

Les trois missions de l'ObsPC14 sont les suivantes : « observer et analyser », « permettre des échanges » et « favoriser la visibilité, la compréhension, et l'appropriation » (art. 1 para 4.).

Dans un premier temps, nous avons pris l'initiative de visiter les autres instances de démocratie locale de l'arrondissement, où nous avons été chaleureusement accueillis. Nous avons également distribué des questionnaires et collecté des réponses. Ces activités, réalisées en collaboration avec mes collègues de l'ObsPC14, ont été pour moi une véritable source de sens et d'épanouissement.

Un groupe s'intéressant au Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA14) a été reçu par l'adjoint à la Maire, une directrice de service et un fonctionnaire du cabinet de la Maire. La Mairie du 14<sup>e</sup> travaille actuellement à reconstruire un nouveau CICA14, qui demeure, pour l'instant, sous son animation directe. Dans le cadre de cette réflexion sur le CICA14, j'ai collaboré avec ce groupe lors d'un atelier organisé par la Mairie et participé à une séance du Conseil d'arrondissement dédiée à ce sujet. L'ancien CICA14 présentait certaines similitudes avec l'ObsPC14.

À ce jour, la principale production écrite de l'ObsPC14 est un règlement intérieur. Je le conteste, car il perpétue un phénomène d'écrasement par la majorité dans notre fonctionnement interne, ce qui va à l'encontre des principes énoncés dans notre charte (art. 2, para. 3). De plus, ce règlement instaure un mécanisme d'exclusion qui pourrait fragiliser l'instance elle-même, en rendant légitime sa propre mise à l'écart si elle adoptait une telle posture. Cette problématique d'exclusion est par ailleurs exacerbée par la tenue de réunions à huis clos.

Ce mercredi, un cinquième membre nous a annoncé son départ. Cette personne avait également été membre de l'ancien CICA14, qu'elle avait quitté après plusieurs années de service et avant sa dissolution. Selon elle, l'ancien CICA14 avait bénéficié du charisme de l'adjoint à la Maire en charge des associations, mais souffrait d'un fonctionnement qualifié de « baronnie » (probablement une gestion fermée et peu participative).

J'ai constaté que certains comportements de membres de l'ObsPC14 auraient pu être interprétés comme relevant de harcèlement, au sens de l'article 222-33-2-2 du Code pénal, défini comme « des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie ». Un adjoint à la Maire ainsi que le service de Médiation de la Ville de Paris ont pris des mesures pour traiter ces situations.

Je perçois une bonne volonté de la part des membres impliqués, y compris moi-même, de réagir de manière constructive aux observations de l'élu et du fonctionnaire concernés.

En tant que membre, j'ai été mise en copie d'un échange de courriels conflictuel au sein d'un Conseil de Quartier (CdQ). Le fait de m'impliquer comme témoin, associé au contenu même des échanges, pourrait décourager certains citoyens de s'engager dans ce CdQ. Cette situation soulève la question d'une possible tentative d'instrumentalisation de l'ObsPC14 et/ou d'un risque de comportements excessifs au sein de ce CdQ.

Le 14<sup>e</sup> arrondissement est déjà surnommé « Observatoire », ce qui explique le titre actuel : *Participation citoyenne dans l'Observatoire*. Le CLH14, le Conseil Citoyen Paradol (également en phase de renouvellement début décembre), et l'ObsPC14 (que j'espère voir prochainement ouvert au public) doivent répondre aux attentes de leurs participants.

C'est également une occasion précieuse de réfléchir collectivement à nos relations avec un service public local durable : en quoi sommes-nous de simples consommateurs, et en quoi sommes-nous de véritables acteurs ?

---

## Indépendance dans la Participation Citoyenne du 14<sup>e</sup>

par Chris MANN, membre de l'Observatoire de la participation citoyenne du 14<sup>e</sup>  
14 septembre 2024 au Forum des associations du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris  
édition légèrement revue le 30 novembre 2024, y compris avec l'aide ChatGPT

Lorsque même un seul membre de l'Observatoire de la Participation Citoyenne de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement manque d'indépendance, c'est l'ensemble de l'ObsPC14 qui perd cette qualité essentielle. Certains d'entre nous, moi y compris, ressentons une forme de désillusion, voire un sentiment d'intimidation sérieux face à cette situation.

La Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement – arrondissement aussi appelé « Observatoire » – a encadré entre février et juillet 2023 un processus inclusif pour l'élaboration de la charte de l'ObsPC14. Cette charte pose deux principes clefs nécessaires et suffisants (art. 2, 1<sup>e</sup> paragraphe) :

- l'indépendance
- la transparence

La légitimité préliminaire de l'ObsPC14 repose sur son tirage au sort public. La constitution initiale respecte ce principe grâce à la manière dont nous avons été sollicités : la Mairie avait proposé un sondage, dont la dernière question portait sur notre volonté de participer à son Observatoire de la démocratie locale du 14<sup>e</sup> arrondissement. Ma réponse positive, tout comme celles de mes collègues, a été spontanée.

J'ai été témoin de propos, tant oraux qu'écrits, problématiques de la part de certains membres de l'ObsPC14 à l'encontre d'agents de la Mairie, notamment au Service de la Démocratie Locale. Une agente, en particulier, qui était chargée de suivre la création et le lancement de l'ObsPC14, a décidé de ne pas renouveler son CDD peu après ce lancement, après trois années de service. À mon sens, ce départ coïncide avec un affaiblissement de la transparence et de l'indépendance de l'ObsPC14, constaté entre septembre et décembre 2023.

Nous avons été tirés au sort à partir de groupes représentant divers profils. Cependant, en tant que membres, nous ne représentons que nos propres origines et expériences. Notre devoir s'adresse à l'Observatoire, c'est-à-dire au 14<sup>e</sup> arrondissement dans son ensemble. Les débuts de l'ObsPC14 ont été marqués par des tensions et des pressions interpersonnelles.

Il est essentiel de respecter les engagements des membres de l'ObsPC14, mais sans les confondre avec ceux des élus. Les membres ont des responsabilités civiques, tandis que les élus portent des responsabilités politiques.

À la suite d'insultes proférées lors de trois réunions fermées consécutives, entre novembre 2023 et janvier 2024, j'ai cessé de participer aux réunions à huis clos. De plus, après qu'une interdiction publique m'ait été imposée de manière lourde et explicite, m'interdisant d'écrire à certains membres, je reçois désormais des courriels désobligeants de ces mêmes personnes. Je ressens cette situation comme une forme d'exclusion, comparable à ce que l'on pourrait imaginer dans un contexte scolaire.

L'ObsPC14 est une expérimentation inédite à ma connaissance. Elle connaît actuellement un dysfonctionnement. Observer la participation citoyenne est un devoir civique.

Vous pouvez me contacter au [chris@lesgrandsvoisins.com](mailto:chris@lesgrandsvoisins.com) ou au 07 81 811 811 pour toute question.

---

# Charte de l'Observatoire de la Participation Citoyenne du 14<sup>e</sup>

**La participation citoyenne est une pratique démocratique qui consiste à associer les citoyen-nes au processus de décision politique.** Ce terme fait également référence dans ce texte aux divers engagements des habitant-es, qui permettent de fait d'améliorer le vivre-ensemble, de changer leur quartier et leur ville.

## 1 Objectifs et missions de l'Observatoire

L'Observatoire de la Participation citoyenne du 14<sup>e</sup> a pour objectif premier de renforcer et promouvoir la participation citoyenne dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

L'Observatoire de la Participation Citoyenne focalise donc son attention sur des questions liées à la participation citoyenne, l'étudie et diagnostique les points d'amélioration dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Il propose ainsi des pistes d'améliorations pour afin de renforcer la sensibilisation des citoyen-nes, administrations et élu-es sur les enjeux et modalités de participation.

Enfin, il œuvre, directement ou indirectement, à renforcer l'égalité des habitant-es dans l'accès à la participation et à l'expression de leurs idées.

Ses missions sont les suivantes :

- Observer et analyser le fonctionnement des institutions locales et des instances de participation citoyenne du 14<sup>e</sup> et les pratiques démocratiques mises en place :
  - Les instances, conseils, organisations locales : Conseil d'Arrondissement, Conseils de Quartier, CLH, Conseil Citoyen, CICA, OMS, etc.
  - Les consultations diverses, au niveau local : BPP, Embellir Votre Quartier, etc.
- Permettre des échanges de bonnes pratiques et d'idées entre organismes impliqués dans la vie citoyenne de l'arrondissement
- Favoriser la visibilité, la compréhension, et l'appropriation des dispositifs participatifs par de nouvelles personnes.

Pour ce faire l'Observatoire :

- Propose des réflexions sur les pratiques démocratiques locales et produit des analyses et des recommandations à destination des élu-es, des administrations, des membres des instances existantes et des citoyen-nes.
- Réalise un bilan annuel (année scolaire), qui pourra être présenté au Conseil d'Arrondissement et pendant les Assises de la Participation Citoyenne. Celui-ci devra être composé de constats et de pistes d'améliorations concernant les différents sujets liés à la participation citoyenne du 14<sup>e</sup> arrondissement.
- Organise au moins un événement par an pour sensibiliser et informer sur les enjeux de la participation citoyenne, et participe à l'organisation des Assises de la Participation Citoyenne.

### ***Les Assises de la Participation Citoyenne***

Les Assises ont vocation à être un événement annuel de rencontre et d'échanges sur la participation citoyenne. L'objectif est de prendre du recul sur les pratiques locales en organisant des échanges avec des parties prenantes (chercheur-euses, politiques, citoyen-nes engagé-es...) d'autres territoires, et d'étudier ensemble différentes approches de la participation citoyenne.

L'événement favorise les échanges et cherche à sensibiliser et informer les habitant-es du 14<sup>e</sup>. L'Observatoire de la Participation Citoyenne du 14<sup>e</sup> est partie prenante de cet événement avec le soutien de la Mairie du 14<sup>e</sup>, et participe au choix de la thématique chaque année.

## 2 Fonctionnement de l'Observatoire

La transparence et l'indépendance sont des principes clés pour garantir le bon fonctionnement de cette structure.

Chaque année, les membres de l'Observatoire de la Participation Citoyenne du 14<sup>e</sup> définissent une feuille de route qui servira de base de travail, et la transmettent à la Mairie d'Arrondissement avant le 15 octobre de l'année en cours.

Les membres de l'Observatoire conviennent eux-mêmes d'un fonctionnement qui convienne à toutes et tous, en prenant en compte au maximum les contraintes de chacun-e.

Les membres de l'observatoire s'engagent à respecter des principes de bienveillance, d'écoute et de respect. Les membres doivent contribuer à la sérénité des débats et au respect des principes d'indépendance vis-à-vis des organisations politiques et de non-discrimination sociale, ethnique, religieuse ou fondée sur tout autre motif.

### 3 Composition de l'Observatoire

L'Observatoire de la Participation Citoyenne du 14<sup>e</sup> est composé d'une vingtaine de membres provenant de divers horizons :

- représentant-es d'associations (4)
- conseiller-es de quartier (6, 1 par quartier)
- Parents d'élèves (crèche, maternelle, primaire, secondaire) (2)
- Conseil Local du Handicap ( 1 ou 2) *en fonction du nombre de volontaires*
- Conseil Citoyen (1 ou 2) *en fonction du nombre de volontaires*
- Conseil Parisien de la Jeunesse (si motivés, 1)
- Assemblée Citoyenne (si motivés, 1)
- Associations de commerçants (si motivés, 1)
- Syndicats de copropriété / Amicale de locataires (si motivés, 2)
- Habitant-es non engagé-es (3)

De nouveaux groupes pourront être créés suite aux travaux de l'Observatoire.

Lors du lancement, les membres de l'Observatoire sont définis par tirage au sort parmi les volontaires de chaque groupe définis.

Le mandat des membres est de 3 ans, suivant le mandat des Conseils de Quartier, avec un nouveau tirage au sort des membres parmi des volontaires. Si un membre démissionne, un appel à candidatures est lancé au sein du groupe de la personne sortante, pour un remplacement au fil de l'eau. Le ou la remplaçante est membre de l'Observatoire jusqu'au renouvellement.

### 4 Liens avec la Mairie d'arrondissement

Les membres de l'Observatoire désignent un binôme mixte (H/F et de groupe différent) qui seront les interlocuteurs privilégiés du Service Démocratie Locale et de la Mairie du 14<sup>e</sup>.

L'Observatoire de la Participation Citoyenne est une structure indépendante et neutre. Il n'aura pas de budget dédié, il bénéficie du soutien de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement par le biais du Service Démocratie Locale pour l'aider à réaliser ses missions :

- réservation de salles,
- fournitures,
- impressions,
- mise en relation avec différents partenaires, instances publiques de participation, services de la Ville de Paris

L'Observatoire a un espace dédié sur la plateforme [le14participe.paris](http://le14participe.paris), ses membres ont un accès administrateur à cet espace, qui sera alimenté de la feuille de route, des rapports, sujets d'études de l'Observatoire et de toute information utile pour les citoyen-nes.

Les membres de l'Observatoire pourront, sur demande, bénéficier de formations : administration de la plateforme, aller-vers, mener une concertation citoyenne. . . Elle pourra également favoriser l'accès aux formations "Ateliers citoyens" proposées par la Ville de Paris en diffusant les informations liées à ce dispositif.

**L'équipe municipale sera attentive et apportera des réponses aux analyses et préconisations de l'Observatoire tout au long du mandat.**